Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
09/10/2018	09/10/2018	2018-0208

1. Intitulé du projet

AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA SALLE DES FETES MUNICIPALE

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom : Prénom :

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : MAIRIE AUCHY-LES-MINES

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : JOELLE FONTAINE MAIRE

RCS / SIRET : 2 1 6 2 0 0 5 1 9 0 0 0 1 7 Forme juridique :

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
41 a 6a	Aire de stationnement ouverte au public de 50 unités et plus création de voirie

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Réalisation d'une aire de stationnement comportant 69 unités afin de désengorger la place du village et un tronçon de son axe principal soumis a du stationnement abusif.
Réalisation en lien avec l'implantation d'une maison médicale dont le maître d'ouvrage est un ensemble de propriétaires privés.
La Maison médicale sera réalisée sur la parcelle de l'ancien presbytère qui sera démoli et reconstruit sur la parcelle adjacente à celle de l'église.

La création de voirie permettant de relier le site à la rue Robespierre avec reprofilage de la chaussée existante au niveau de cet accès.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

La réalisation de ce projet s'inscrit dans le cadre de la construction d'une maison médicale.
Portée par des médecins et praticiens cette maison médicale influencera de manière significative la fréquentation de la place qui est déjà très saturée en terme de stationnement du fait de la présence du bureau de poste, de l'église et des services municipaux .

Au delà de désengorger la place du village ce projet a également pour objectif de désengorger une partie de l'axe principal du centre bourg qui comporte du stationnement anarchique.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

· Phase execution :

o Décapage des espaces verts et des enrobés existants

o Réalisation de l'assainissement Eaux Usées dédiée à la Salle des Fêtes (collecteur => branchement)

o Réalisation de l'assainissement Eaux Pluviales (bassin => réseau) + déconnexion des eaux pluviales

o Réalisation du réseau d'éclairage public (tranchées => pose du réseau => réalisation des massifs => mise en place des candélabres => câblage)

o Réalisation des voiries/stationnements/piétonniers/parvis (borduration, chaussées, ...)

o Réalisation des espaces verts + plantations + finitions (uniquement sur le site faisant l'objet de l'aménagement et non en centre bourg)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet de création d'une aire de stationnement sera soumis à un permis d'aménager et celui de la maison médicale à un permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Dimension sur plan en pièce jointe (unité des cotations : mètre) · Superficie : 6460 m² dont 1373 m² pour le lot Maison Médicale avec une surface de plancher de 552m2 en RDC et 354m2 pour l'étage. · Chaussée en enrobée de 5,50 m, 5,00 m, 4,50 m et 3,40 m de largeur · Stationnements pour VL en pavage drainant (2,50 m x 5,00 m) (66 places) · Stationnements PMR pour VL en enrobés (3,30 m x 5,00 m) (1 place) · Piétonnier PMR en enrobés largeur 1,50 m · Parvis PMR en en enrobés autour de la salle des fêtes existante de 4,00 m de largeur	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Place Jean Jaures
62138 AUCHY LES MINES

Coordonnées géographiques[1] **Long.** __ ° __ ' __ " .. **Lat.** __ ° __ ' __ " ..

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** __ ° __ ' __ " .. **Lat.** __ ° __ ' __ " ..

Point d'arrivée : **Long.** __ ° __ ' __ " .. **Lat.** __ ° __ ' __ " ..

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? **Oui** [X] **Non** [ ]

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** [ ] **Non** [X]

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	La commune d'Auchy les Mines ne fait pas partie de la liste des communes concernées par l'arrêté préfectoral du 26 février 2016 portant approbation du classement sonore des infrastructures de transports routiers et ferroviaire.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	La maison médicale sera alimentée en eau potable à partir du réseau public compte tenu de l'activité du site les besoins en eau seront ceux liés à un domestique.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Excavation avec réutilisation des déblais comportant un tri préalable vers des filières adaptées et agréees. L'essentiel des matières extraites seront végétales.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Le projet de la maison médicale nécessite des matériaux de construction et celui de l'aire de stationnement nécessite des matériaux en partie issus du sol ou sous sol et des pavés drainants
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?__	☐	☒	Le projet est situé sur un terrain aujourd'hui végétalisé sur lequel il n'y a aucune activité. Le parking prévoit une noue plantée ainsi que des arbustes et massif susceptibles de diversifier et d'améliorer la biodiversité existante
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	L'espace vert existant sera supprimé. Néanmoins une noue plantée sera réalisée au milieu du parking. De plus, conformément avec le PLUi les aires de stationnement découvertes seront plantées à raison d'un arbre de haute tige pour 4 places de parking. Les plantations seront uniformément réparties . Par ailleurs les emplacements de stationnement seront réalisés en pavés drainant joints gazon.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	Oui rotation des usagers de la maison médicale et de la Poste et des administrés. Il permet d'améliorer la fluidité de la circulation en supprimant la situation en impasse de la place.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☒	☐ ☐	Durant la phase chantier (d'excavation et mise en place des enrobés) Le chantier aura lieu en journée de 8h00 à 17h00 du lundi au vendredi. Dans sa phase d'exploitation le projet n'ajoutera pas au bruit lié au trafic déjà existant.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☒ ☒	☐ ☐	Au moment de la mise en place des enrobés uniquement
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	Uniquement lors de la phase chantier notamment lors de l'excavation des déblais
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☒	☐ ☐	Les émissions lumineuses seront liées à l'éclairage urbain du parking et des abords le maison médicale.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	En phase d'exploitation la maison médicale va engendrer des rejets hydrauliques d'eaux usées liées au fonctionnement du bâtiment, celles ci seront rejetées dans e réesau assainissement de la commune.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	La construction de la maison médicale et l'aménagement du parking auront un impact positif sur le paysage actuel. En effet, le presbytère actuel est un bâtiment vétuste dont le bâti est dégradé qui trône au milieu de terrains enclavés. L'espace sera traité dans sa globalité avec un attention toute particulière sur sa qualité architecturale
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Même si le projet n'engendre pas de réelles modifications dans l'activité humaines il proposera un service supplémentaire à la population en terme d'offre médicale

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire rempli, la collectivité estime qu'il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale. En effet, son périmètre ne représente pas d'intérêt environnemental. Il ne porte pas atteinte à la faune, à la flore ou à la qualité architecturale des abords. Bien au contraire ce projet vise à maintenir un cadre de vie qualifiant en réduisant le stationnement anarchique et contribue à la mise en valeur d'un monument repéré aujourd'hui enclavé en bout de place.
Il permettra également la déconnexion des eaux pluviales aujourd'hui rejetées dans le réseau unitaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :* plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
ANNEXE 7 reprenant l'ensemble des questions pouvant être posées (gestion des eaux pluviales, relocalisation de l'ancien presbytère, mutualisation du parking...) ANNEXE 8 Plan de masse reprenant les espaces verts ANNEXE 9 Plan du Centre Bourg global faisant apparaître les trottoirs PMR, les espaces partagés, les passages piétons...

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à	AUCHY-LES-MINES	le,	25/09/2018
Signature	le maire Joëlle Fontaine		

Mairie d'AUCHY LES MINES
PAS-DE-CALAIS

semotec
Ingénierie

Ville de AUCHY-LES-MINES (Pas-de-Calais)
Aménagement de l'ancien presbytère et des parcelles adjacentes

Date d'édition : 12/09/2018
Sources : Géoportail

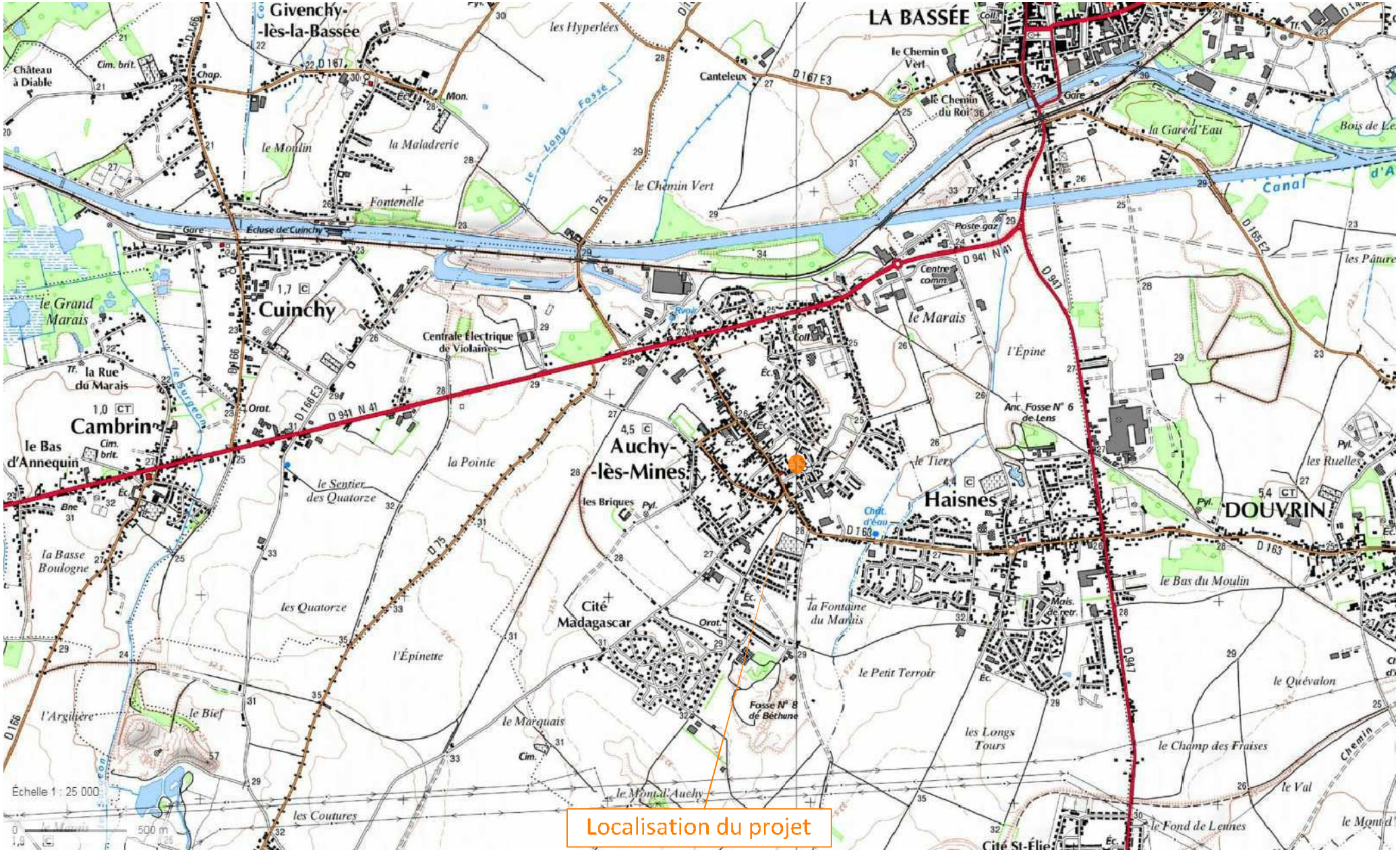

Département du Pas-de-Calais

Ville de Auchy-les-Mines

Aménagement de l'ancien presbytère et des parcelles adjacentes

ENVIRONNEMENT LOINTAIN

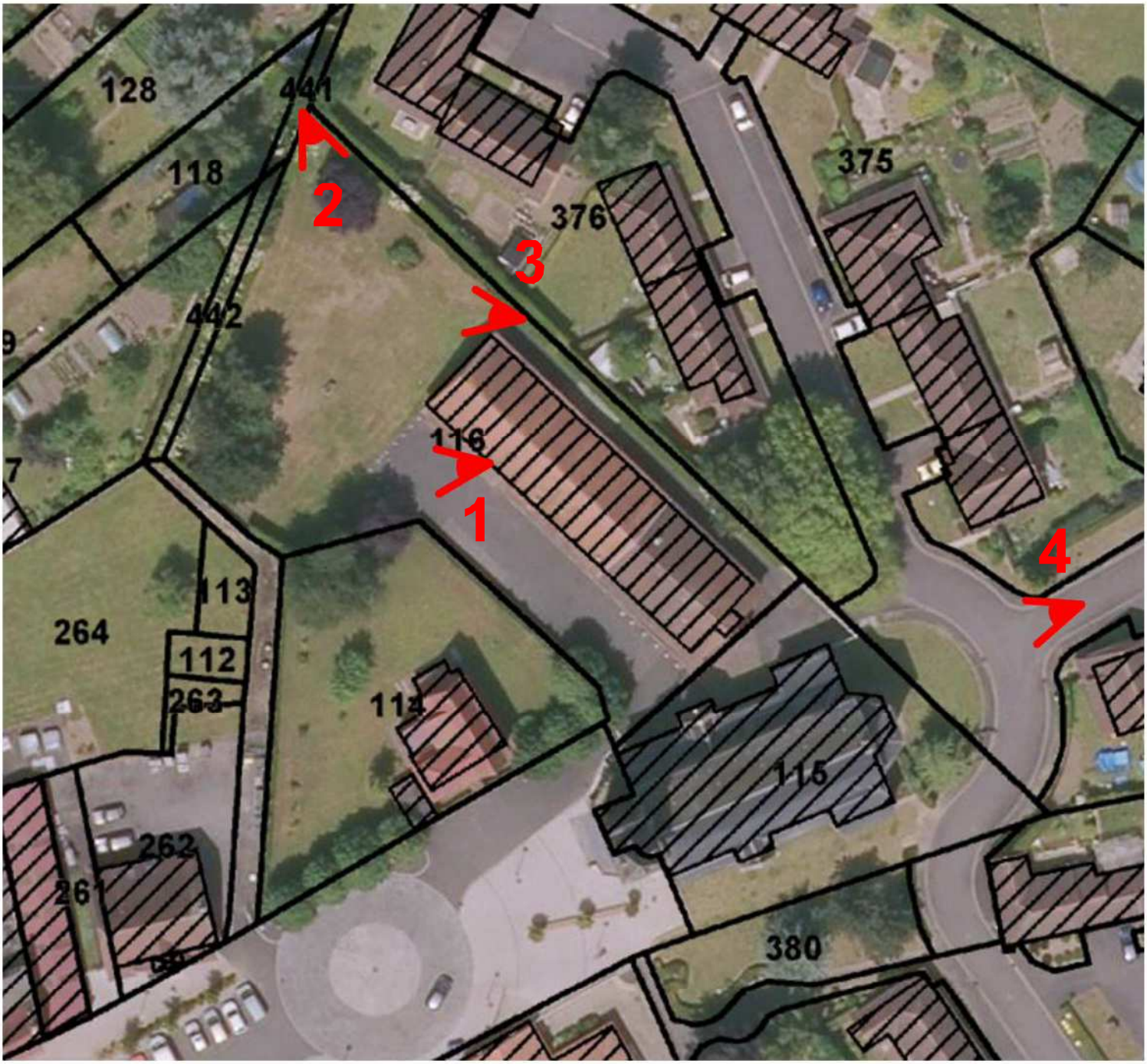

Photos prises le 05/09/2018

semotec ingénierie

Photo 1

Photo 2

Photo 3

Photo 4

Photos prises le 05/09/2018

semotec
Ingénierie

Département du Pas-de-Calais

Ville de Auchy-les-Mines

Anménagement de l'ancien presbytère et des parcelles adjacentes

ENVIRONNEMENT PROCHE

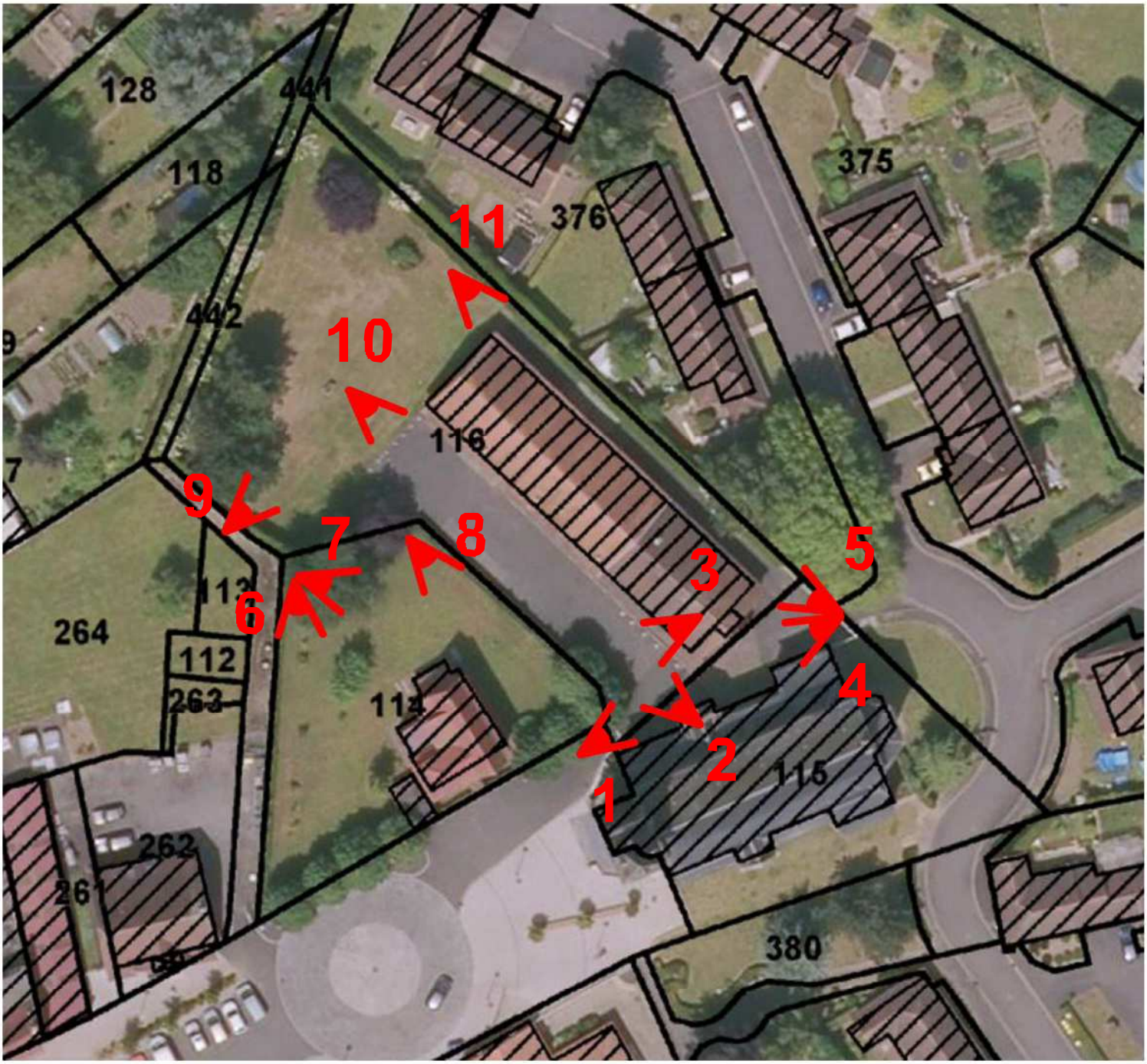

Photos prises le 05/09/2018

semotec
Ingénierie

Photo 1

Photo 2

Photo 3

Photo 4

Photo 5

Photo 6

Photo 7

Photo 8

semotec Ingénierie

Photo 9

Photo 10

Photo 11

Ville de AUCHY-LES-MINES (Pas-de-Calais)
Aménagement de l'ancien presbytère et des parcelles adjacentes

Date d'édition : 12/09/2018
Sources : Géoportail (vue aérienne 2017)

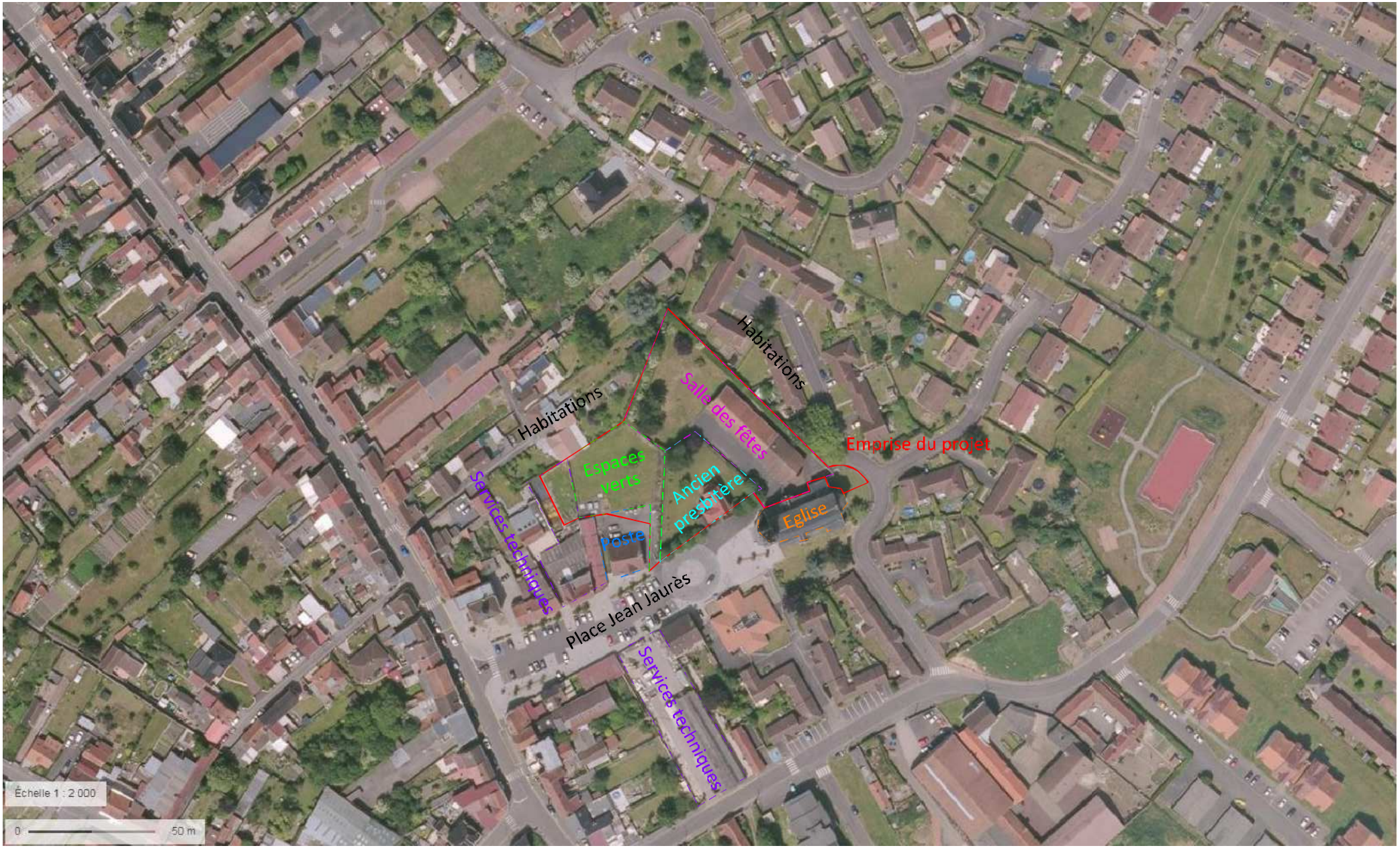

ANNEXE AU CERFA DE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS A LA REALISATION EVENTUELLE D'UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

- La compensation des espaces verts perdus dans la création des places de stationnements (création d'un parc urbain ailleurs dans le centre-bourg ?)

Il n' y aura pas d' espaces verts « de substitution » aux espaces verts perdus pour la création du parking et pour l'aménagement des abords de la Salle des Fêtes n'est prévus dans le Centre Bourg... Néanmoins comme indiqué à la rubrique 6.1 : L'espace vert existant sera supprimé. Néanmoins une noue plantée sera réalisée au milieu du parking.
De plus, conformément avec le PLUi les aires de stationnement découvertes seront plantées à raison d'un arbre de haute tige pour 4 places de parking. Les plantations seront uniformément réparties.
Par ailleurs les emplacements de stationnement seront réalisés en pavés drainant joints gazon.

- Le plan des liaisons douces au sein du centre-bourg : bordures de trottoir de plus de 1m50 de large, bandes cyclables, chemins en cœur d'îlot

Plan du centre bourg global faisant apparaitre les trottoirs PMR, les espaces partagés, les passages piétons, ... aujourd'hui et/ou demain repris en annexe 9

- Le parking sera-t-il mutualisé avec les équipements voisins? Restera-t-il ouvert ou sera-t-il clos? Contient-t-il des places dédiées au covoiturage?

Le parking restera ouvert via la Place Jean Jaurès, il sera donc mutualisé avec les stationnements de la Place. Aucune place dédiée au covoiturage... (S'il faut en créer, il faudra ajouter de la signalisation verticale et/ou horizontale pour marquage de place dédiée au covoiturage)

- La gestion des eaux pluviales : avez-vous étudié les possibilités d'infiltration ? Avez-vous pris des mesures contre les pollutions accidentelles dues aux hydrocarbures ?

Les eaux pluviales seront traitées par infiltration :
Les eaux de ruissellement induites par l'imperméabilisation des sols (voies de circulation et stationnements PMR) seront captées via des caniveaux béton puis recueillies par des bouches d'égout siphonnées avec décantation. Les eaux de toiture provenant de la Salle des Fêtes et de l'Eglise seront recueillies via des regards de façade au pied des descentes d'eaux existantes.
Les bouches d'égout et les regards de façade seront connectés dans un réseau dédié aux eaux pluviales.

Les Eaux Pluviales seront conduites vers un bassin de stockage et d'infiltration situé sous les stationnements drainants et seront infiltrées dans le sous-sol.

Une partie des eaux de ruissellement induites par l'aménagement sera stockée et infiltrée dans une noue paysagère agrémentée de plantes hélophytes et ripisylves. L'ensemble du projet a été dimensionné pour une pluie de retour de 100 ans. Les Eaux Pluviales stockées dans le bassin seront infiltrées « in-situ » dans le sous-sol.
Concernant les eaux de ruissellement privatives, ces dernières seront gérées suivant le principe exposé ci-dessous, à savoir :

- Dans un premier temps, les eaux de ruissellement des accès privatifs devront être captées en limite domaine privé/public (caniveau grille...), ces dernières devront être stockées et infiltrées sur la parcelle.

- Concernant les eaux de toiture et de ruissellement privatives, ces dernières seront gérées à la parcelle pour infiltration et/ou par récupération (mini-bassins à caissons alvéolaires, tranchées drainantes, récupérateur d'eau, ...). Le dimensionnement devra être réalisé pour une pluie d'occurrence vicennale.

Aucune mesure contre les pollutions accidentelles n'ont été prises car le bassin n'est pas étanche (bassin d'infiltration). Il n'est donc pas possible de confiner les eaux pollué dans celui-ci.

- Est-il prévu de relocaliser le presbytère qui sera démoli ?

Aménagement du Centre Bourg

MAITRISE D'OUVRAGE :

Pas de Calais
Le Département

PA	**PA9**	*Presbytère et parcelles adjacentes* *Implantation des bâtiments*

MAITRISE D'ŒUVRE :

semotec

GUEDES - MONAI - ARCHITECTES

DRESSE PAR : | MAITRISE : | DATE : | ECHELLE :

LEGENDE

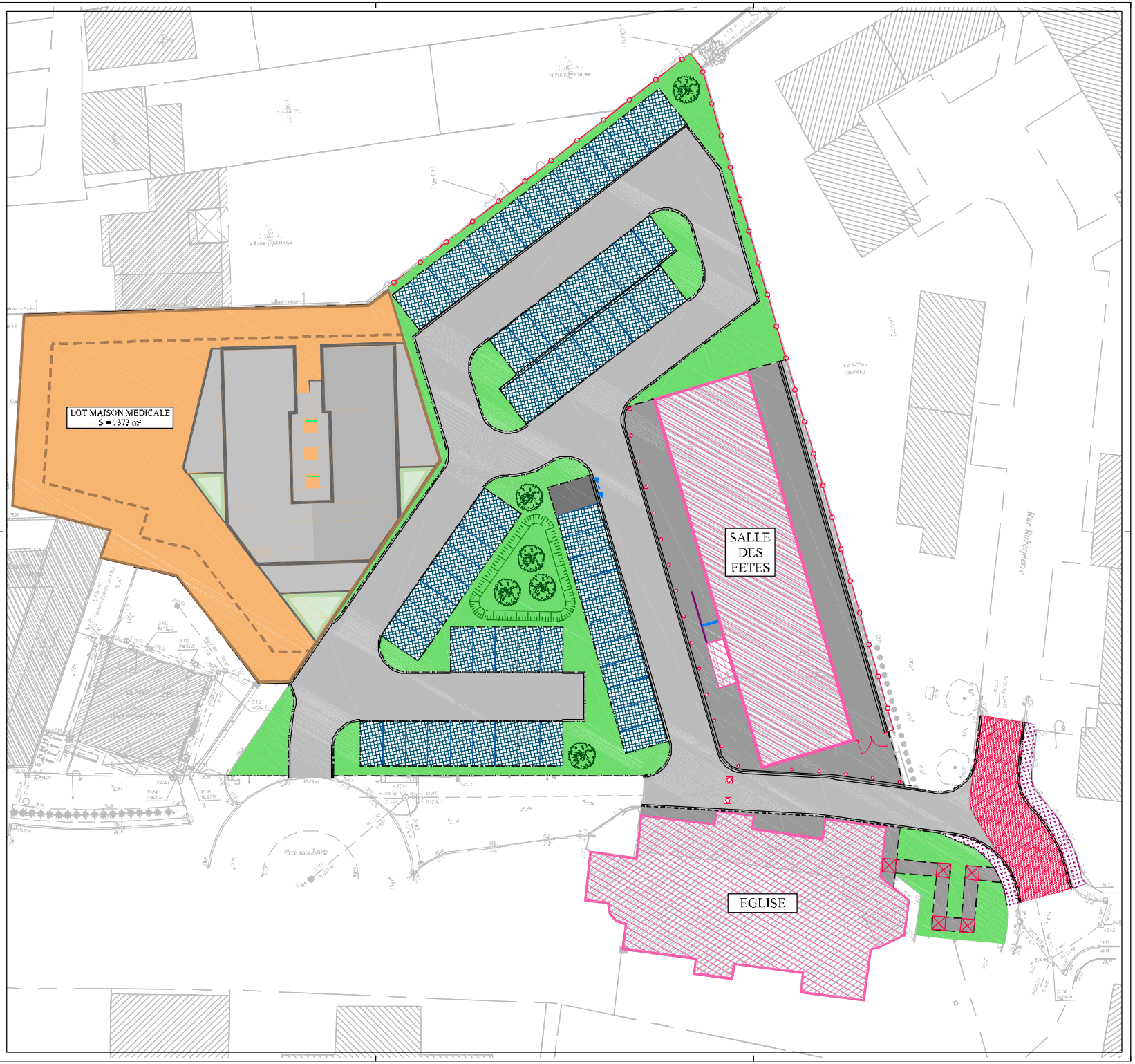

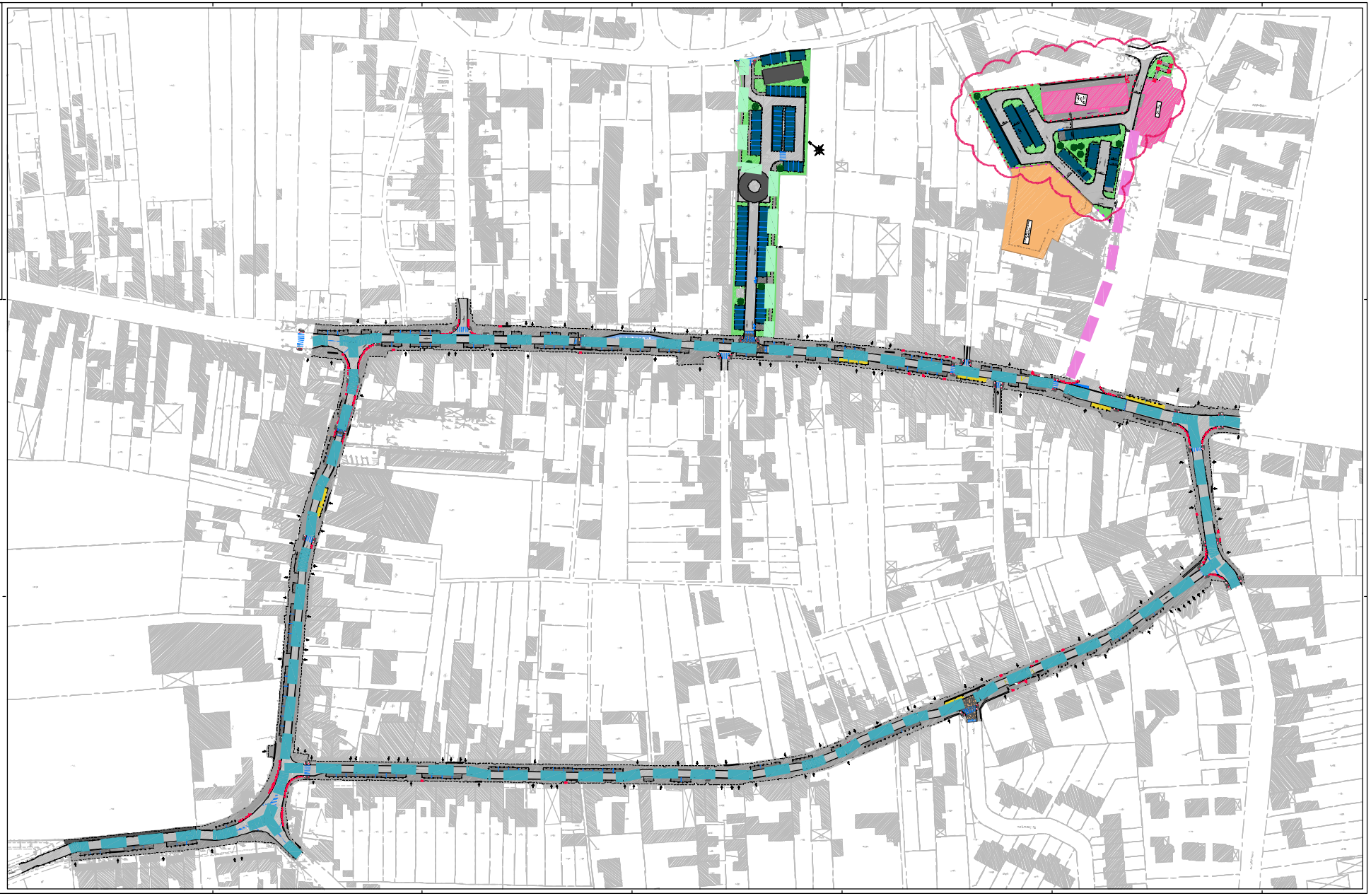
Aménagement du
Centre Bourg
Pas de Calais
le Département
PA
semotec

Aménagement du Centre Bourg

MAITRISE D'OUVRAGE :

Pas-de-Calais
Le Département

PA | **PA8a** | *Presbytère et parcelles adjacentes Voirie*

MAITRISE D'ŒUVRE :

semotec
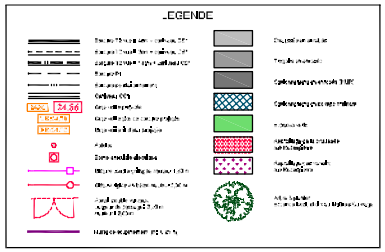
LEGENDE